

École de criminologie
Université de Montréal

Plan de cours
CRI-2301 Évaluation et intervention auprès des victimes d'actes criminels
Mardi de 13h00 à 16h00
Cours offert sur zoom

Isabelle V. Daignault
Isabelle.daignault@umontreal.ca

Mardi de 9h00-12h00 (autres disponibilités sur demande)

Descripteur du cours

Évaluation et intervention auprès des victimes dans divers contextes d'abus, de violence et de négligence. Programmes et approches pour venir en aide aux victimes.

Ce cours porte sur l'évaluation des besoins des victimes d'actes criminels, ou d'autres formes de victimisation, et sur la détermination et la mise en œuvre d'un plan d'intervention adapté pour soutenir ou rétablir les capacités sociales de la victime et favoriser son rétablissement. Il est utile aux futurs criminologues qui seront amenés à travailler auprès d'une clientèle de tout âge qui requiert des services en tant que victime ou d'une clientèle recevant des services pour d'autres motifs, avec un passé de victimisation. Selon les actes réservés aux criminologues, l'évaluation et l'intervention auprès des victimes peut se faire dans différents contextes tels qu'en application de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et de celle sur le système de justice pénale des adolescents (LSJPA), en santé mentale, pour des organismes communautaires ou gouvernementaux (ex : CAVAC) ou des services dans le système correctionnel québécois et canadien.

Objectifs du cours

Objectifs généraux

Ce cours vise à permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques et appliquées sur l'impact de la victimisation sur le développement et la santé des individus, sur les besoins des victimes et les différents services qui s'offrent à elles. L'évaluation des besoins et l'intervention auprès de victimes seront abordés de façon générale et à l'aide d'exemples spécifiques à certaines formes de violence, d'abus et de négligence.

Objectifs spécifiques

1. Comprendre et évaluer l'impact de la victimisation
2. Reconnaître les besoins des victimes et de leurs proches
3. Se familiariser avec les principes de la relation d'aide dans un contexte de victimisation
4. Prendre connaissance de diverses stratégies d'intervention visant l'aide et le soutien
5. Connaître les ressources de référence pour accompagner les victimes dans les étapes du processus judiciaire
6. Se familiariser avec différentes problématiques spécifiques et différents groupes d'âge en intervention

Approches pédagogiques

- Cours magistraux et capsules vidéos (mode synchrone et asynchrone).
- Lectures obligatoires et facultatives
- Ateliers, discussions de cas, exercices cliniques et vidéos, conférenciers invités

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Examens :

Les examens seront composés de questions à choix multiples, de questions à court développement (quelques lignes à 1/4 de page). Les questions porteront sur la matière vue en classe, sur le contenu du matériel pédagogique, ainsi que sur certains articles ou textes qui seront distribués aux étudiants tout au long de la session. Une partie des questions à l'examen porteront sur l'application des connaissances par le biais d'une mise en situation (récit de Martine Ayotte).

Préparation à l'examen final : Pour l'examen final, des questions à développement porteront sur l'analyse du parcours de victimisation de Martine Ayotte, à partir de son témoignage « La Proie ». Une liste de questions vous seront fournies dès le 15 janvier, desquelles certaines seront sélectionnées deux questions pour l'examen final. Les étudiants auront droit à leurs notes pour ces sections de l'examen.

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Examen intratrimestriel	50 %	23 février 2021
2. Examen final	50 %	27 avril 2021

Barème de notation

a) Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

Dates 2021	Objectifs du cours Connaitre/savoir/comprendre	Lectures, exercices, matériel
<p>Cours 1: 19 janvier</p> <p>VICTIMISATION ET PRISE EN CHARGE : LE RÉSEAU DE SERVICES</p>	<p>Lectures :</p> <p>POUPART ET LEROUX (2018). Introduction à l'intervention auprès des victimes 3^e Ed.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 1 : Connaître quelques notions de base • Chapitre 5 : Se familiariser avec les services aux victimes <p>Exercices - mise en pratique (matériel) :</p> <p>L'influence de nos perceptions</p>	
<p>Cours 2: 26 Janvier</p> <p>LES CONSÉQUENCES DE LA VICTIMISATION</p>	<p>Lectures :</p> <p>POUPART ET LEROUX (2018). Introduction à l'intervention auprès des victimes 3^e Ed.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 2 : Comprendre la victimisation criminelle <p>Exercices - mise en pratique (matériel) :</p> <p>Identification des symptômes Visionnement de présentations de cas</p>	
<p>Cours 3: 2 Février</p> <p>ÉVALUER ET CERNER LES BESOINS</p>	<p>Lectures :</p> <p>POUPART ET LEROUX (2018). Introduction à l'intervention auprès des victimes 3^e Ed.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 3, Cerner les besoins <p>Exercices - mise en pratique (matériel) :</p> <p>Analyse de cas (Analyse médicale et suivi)</p>	
<p>Cours 4: 9 Février</p> <p>L'INTERVENTION ET L'ALLIANCE DE TRAVAIL AUPRÈS DES VICTIMES</p>	<p>Lectures :</p> <p>POUPART ET LEROUX (2018). Introduction à l'intervention auprès des victimes 3^e Ed.</p> <p>Chapitre 4 : Intervenir auprès des victimes</p> <p>Exercices - mise en pratique (matériel) :</p>	
<p>Cours 5: 16 Février</p> <p>ADAPTER L'INTERVENTION EN FONCTION DES STADES DÉVELOPPEMENTAUX</p>	<p>Lectures :</p> <p>CYR, M. (2014). <i>Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime : de la théorie à la pratique</i>. Dunod, Paris.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 4. (Disponible sur Studium) (pp. 81-99) <p>POUPART ET LEROUX (2018). Introduction à l'intervention auprès des victimes 3^e Ed.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 9, Les aînés victimes. <p>Exercices - mise en pratique (matériel) :</p>	

23 Février	EXAMEN INTRA
2 Mars	SEMAINE DE LECTURE
<p>Cours 6: 9 Février</p> <p>PLAN D'INTERVENTION ET PSYCHOÉDUCATION</p>	<p>Lectures : BRILLON, P., <i>Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique, Guide à l'intention des thérapeutes</i>, Montréal : Québecor, 2003, 456 p.</p> <ul style="list-style-type: none"> Chapitre 7 : Faire une bonne psychoéducation des réactions traumatiques, p. 161 à 183. <p>Exercices - mise en pratique (matériel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Expliquer les symptômes / vidéos TF-CBT
<p>Cours 7: 16 Mars</p> <p>QUELQUES STRATÉGIES D'INTERVENTION ET EXPRESSION DES ÉMOTIONS</p>	<p>Lectures : BRILLON, P., <i>Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique, Guide à l'intention des thérapeutes</i>, Montréal : Québecor, 2003, 456 p.</p> <ul style="list-style-type: none"> Chapitre 8 : Travailler les émotions associées au TSPT <p>Exercices - mise en pratique (matériel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exercice sur l'expression des émotions
<p>Cours 8: 23 Mars</p> <p>L'INTERVENTION AUPRÈS DES VICTIMES DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE</p>	<p>Lectures : POUPART ET LEROUX (2018). <i>Introduction à l'intervention auprès des victimes</i> 3^e Ed.</p> <ul style="list-style-type: none"> Chapitre 6 : Accompagner les victimes dans le système judiciaire. Ex : Programme accompagnement jeunes témoins <p>Exercices - mise en pratique (matériel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation Vidéo du CAVAC
<p>Cours 9: 30 Mars</p> <p>L'INTERVENTION EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE PAR MARC-ANDRÉ BONNEAU (CAVAC)</p>	<p>Lectures : POUPART ET LEROUX (2018). <i>Introduction à l'intervention auprès des victimes</i> 3^e Ed.</p> <ul style="list-style-type: none"> Chapitre 7 : Intervenir en contexte de violence conjugale. <p>Exercices - mise en pratique (matériel) :</p>
<p>Cours 10: 6 avril</p> <p>L'INTERVENTION EN CONTEXTE D'AGRESSION SEXUELLE</p>	<p>Lectures : POUPART ET LEROUX (2018). <i>Introduction à l'intervention auprès des victimes</i> 3^e Ed.</p> <ul style="list-style-type: none"> Chapitre 8 : Intervenir en contexte d'agression sexuelle. <p>Exercices - mise en pratique (matériel) :</p> <p>Mise en situation : Analyse de cas</p>

Cours 11: 13 avril	Lectures :
L'EXPLOITATION SEXUELLE PAR MARC-ANDRÉ BONNEAU (CAVAC)	Exercices - mise en pratique (matériel) :
20 avril	Semaine d'étude
27 avril	EXAMEN FINAL

Lectures obligatoires et références bibliographiques

LECTURES OBLIGATOIRES

- POUPART ET LEROUX (2018). Introduction à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels. 3^e Edition revue et augmentée. Association québécoise Plaidoyers-victimes (www.aqpv.ca). ISBN : 978-2-922975-24-6.
- AYOTTE, MARTINE. La Proie : récit d'une dénonciation (2008). Montréal, Les Editions JCL. (Disponible en ligne- voir les liens sur Studium).
- Des textes seront remis aux étudiants pendant le cours via Studium.

LECTURES COMPLÉMENTAIRES

- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE PLAIDOYER-VICTIMES. Votre parcours dans le système de justice (2013). Disponible en ligne : www.aqpv.ca. Section publications, guides d'information.
- BRILLON, P., *Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique, Guide à l'intention des thérapeutes*, Montréal : Québecor, 2003, 456 p.
- BRILLON, P. (2006). Se relever d'un traumatisme, réapprendre à vivre et à faire confiance; guide à l'intention des victimes. Les éditions Quebecor.
- CYR, M. (2014). *Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime : de la théorie à la pratique*. Dunod, Paris.
- FORTIN, I., GUAY, S., Les suites d'une victimisation violente : l'adaptation de la victime et ses besoins d'aide Dans M. CUSSON, S. GUAY, J. PROULX, F.
- CORTONI (eds), *Traité des violences criminelles. Les questions posées par la violence, les réponses de la science*, Canada : Éditions Hurtubise, 2013, p. 555-572.
- GUAY, S., & MARCHAND, A. (2006). Les troubles liés aux événements traumatiques : Dépistage, évaluation et traitements. Presses de l'Université de Montréal.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS , Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015, Québec, Ministère de la famille et des aînés, 2010.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC, Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, Québec, MSSS, 2001.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, Le processus d'intervention lors d'un événement traumatique, Québec, Ministère de la sécurité publique, 1995.
- MONBOURQUETTE, J. 2003. Comment pardonner ? Éditions Novalis. 223 pages
- SANTÉ CANADA : CENTRE NATIONAL D'INFORMATION SUR LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE. *Mauvais traitements infligés aux enfants : Que faire – Guide de référence à l'intention des professionnels qui travaillent auprès des enfants* (Canada, 2006)
- SEGUIN, M., BRUNET, A., & LEBLANC, L. (2006). Intervention en situation de crise et contexte traumatique. Éditeur Gaëtan Morin.

Renseignements utiles

POLITIQUE CONCERNANT LES COURRIELS

En tant que professeure, je reçois un nombre grandissant de courriels à tous les jours. Je vous demande donc de respecter les lignes directrices suivantes :

- Envoyer un courriel pour prendre rendez-vous et prévoir 2-3 jours pour un retour, excluant les fins de semaine.
- Les questions relatives à la matière, au cours, aux évaluations ou aux travaux ne recevront pas de réponse par courriel. Pour ces questions, svp prendre rendez-vous.
- Si vous avez une demande de clarification du contenu du cours, veuillez envoyer un courriel et elle sera abordée lors du cours suivant. Je serai également disponible avant et après le cours pour des explications supplémentaires au besoin.
- Si vous êtes absent à un cours, il est de votre responsabilité d'obtenir les notes et le contenu du cours de la part d'une personne qui y a assisté.
- **Site web de l'École de criminologie** : www.crim.umontreal.ca
- **Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme** : <https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_EN_VOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.